



## **Nouvelle politique d'admission**

« Premier qualifié, premier admis »

### **Questions? Réponses!**

#### **Comment sont traitées les demandes d'admission « premier qualifié, premier admis »?**

Le CCNB procédera avec l'admission selon la date et l'heure des demandes d'admission complète à un programme. Le CCNB ne classera plus les candidats dans des programmes selon leurs résultats académiques. Ceci permettra de s'assurer que les candidats qualifiés qui appliquent en premier soient les premiers admis. Ceux qui se retrouvent sur les listes d'attente maintiendront leur positionnement jusqu'à ce qu'un siège se libère dans le programme de leur choix. Ces listes seront reportées à chaque cycle d'admission jusqu'à ce qu'un siège leur soit offert.

#### **Est-ce que le nouveau processus d'admission « premier qualifié, premier admis » affecte les demandes d'admission internationales?**

Non, le processus demeure le même pour les étudiants étrangers. Ils peuvent appliquer, dès le 1<sup>er</sup> avril, pour l'année académique suivante afin de leur permettre d'obtenir leur permis d'études et les approbations de CIC.

#### **Est-ce que l'admission avec le principe « premier qualifié, premier admis » s'applique aux candidats désirant soumettre une demande pour la formation continue ou à temps partiel?**

Actuellement, l'admission selon le principe «premier qualifié, premier admis» s'applique à nos programmes réguliers. Pour la formation continue ou à temps partiel, le principe s'applique mais le processus pourrait différer selon les contrats et le type de formation continue.

#### **Qu'en est-il des admissions spécifiques?**

Les admissions spécifiques sont des exceptions au principe de la date et l'heure de la demande en raison que ce processus demande une évaluation particulière de la demande d'admission. Elle nécessite des informations et une analyse supplémentaires comme les admissions spéciales dues au processus de sélection unique et aux exigences de l'entrevue de sélection.

#### **Puis-je soumettre une demande d'admission à deux programmes?**

Oui, un candidat peut soumettre une demande d'admission pour deux programmes dans la même année collégiale. Si vous êtes sur une liste d'attente pour votre premier choix, vous pouvez être admis à votre second choix. Si vous êtes admis à votre premier choix de programme, le deuxième choix ne sera pas conservé.

#### **Puis-je soumettre ma demande d'admission par courrier postal?**

Oui, cependant, les demandes d'admission effectuées en ligne via le site web du CCNB ([www.ccnb.ca](http://www.ccnb.ca)) seront traitées plus rapidement considérant la date et l'heure de la réception.

#### **Qu'est ce qui arrive si le CCNB reçoit plusieurs demandes d'admission en même temps?**

La date et l'heure seront seulement indiquées sur la demande une fois que nous aurons reçu tous les documents requis pour procéder à l'évaluation. Si plusieurs demandes sont complétées simultanément, la même date sera inscrite sur ces demandes et l'évaluation sera réalisée de façon aléatoire.



## **Nouvelle politique d'admission**

*« Premier qualifié, premier admis »*

**J'ai déposé ma demande d'admission et je suis actuellement sur une liste d'attente. Je désire m'inscrire à un autre programme. Est-ce que je perds mon classement si je change de programme?**

Oui, un candidat qui change son choix de programme est considéré comme une nouvelle demande d'admission. Le transfert de positionnement sur la liste d'attente à une autre liste d'attente n'est donc pas admissible.

**J'ai soumis ma demande d'admission à un programme, débutant en janvier, et je suis inscrit sur la liste d'attente. Est-ce que mon nom sera conservé sur cette liste pour la prochaine année académique?**

Un candidat qui se retrouve sur une liste d'attente maintiendra son positionnement jusqu'à ce qu'un siège se libère dans le programme/campus de son choix. Les listes seront reportées à chaque cycle d'admission jusqu'à ce qu'un siège lui soit offert ou que le candidat retire sa demande.

**Combien de temps faudra-t-il avant que je sois admis dans un programme contingenté?**

Cela dépendra du nombre de candidats admis dans les programmes ainsi que du roulement de candidats qui sont inscrits sur les listes d'attente. Nous aurons cette information lorsque nous aurons effectué quelques cycles d'admission « premier qualifié, premier admis ». Pour connaître combien de candidats figurent sur une liste d'attente, veuillez communiquer avec le Service de l'admission collégiale, 1-800-376-5353.

**Que se passe-t-il lorsqu'un profil d'admission est modifié au cours d'une année?**

Si un ou des critères d'admission sont modifiés au cours d'une année, les candidats sur les listes d'attente devront répondre aux nouvelles exigences. Nous offrirons la possibilité aux candidats d'acquiescer ces nouvelles exigences tout en conservant leur classement. Nous exigerons une preuve d'inscription dans les 30 jours de notre avis afin de conserver leur priorité sur nos listes d'attente.

### **Qu'est-ce qu'une demande d'admission complète?**

- Le formulaire de demande d'admission complété
- Le relevé de notes officiel
- Le paiement des frais de traitement
- Tout autre document requis pour compléter l'évaluation de la demande d'admission (CIPIC, portfolio, etc.)